



ÉPARGNE ET PRÉVOYANCE

IMAGINÉE COMME UN REMPART À LA PAUVRETÉ, L'ÉPARGNE A VU SON RÔLE ÉVOLUER AU FIL DU TEMPS. AVEC L'AUGMENTATION PROGRESSIVE DES REVENUS, SON UTILISATION COMME MOYEN DE PRÉVOYANCE S'EST AFFIRMÉE

Si la capacité d'épargne des travailleurs est très faible au début du XIX^e siècle, l'augmentation progressive des salaires va permettre à une partie d'entre eux de « mettre de côté » et favoriser le développement de la prévoyance. Plus tard, avec l'État-providence, la prévoyance deviendra obligatoire et universelle.

Regards sur l'Épargne aborde dans ce numéro le sujet « épargne et prévoyance ».

65 %

C'EST LA PROPORTION DE FRANÇAIS QUI PENSENT QUE LE MONTANT DE LEUR RETRAITE NE LEUR PERMETTRA PAS DE VIVRE CORRECTEMENT.

Source : Le Cercle de l'Épargne, 2023



Christian Noyer,
Gouverneur honoraire de la Banque de France

” DANS UN MONDE QUI ÉVOLUE ET OÙ LE CHANGEMENT CLIMATIQUE VA TRANSFORMER L'ÉCONOMIE EN PROFONDEUR, L'ÉPARGNE EST UN OUTIL PUISSANT DE RÉASSURANCE.

La forte inflation qu'a connue la France entre 2021 et 2023 à la suite de la reprise économique en sortie de pandémie et de la crise énergétique a pu conduire les Français à se réinterroger sur le rôle de l'épargne : dans un monde incertain, où il y a souvent un décalage dans le temps entre la hausse des prix et celle des salaires, l'épargne « de prévoyance » qui permet de se prémunir des risques liés à l'avenir peut apparaître comme une nouvelle priorité.

Le rapport à l'épargne varie en fonction de nombreux facteurs individuels : confiance en l'avenir, capacité à épargner (et donc, niveau de revenus), choix entre consommation présente et future..., mais aussi collectifs. En effet, la couverture contre les accidents de la vie, qu'il s'agisse de maladie, d'accidents, ou de dépendance a progressivement été organisée par une prévoyance collective incarnée par la Sécurité sociale. L'épargne, qui dès lors n'était plus uniquement là pour se protéger, a pu servir à d'autres objectifs, du financement d'un logement à celui de loisirs, en augmentant le confort de vie et en permettant de construire des projets de long terme.

Les tensions sur les finances publiques et la difficulté à faire face à l'augmentation très rapide des dépenses sociales peuvent créer une incertitude sur la capacité de l'État-providence à tout absorber, et conduire à un retour en puissance de l'épargne comme outil de prévoyance. Cela peut concerner l'épargne courante pour faire face à un risque d'accident de la vie. C'est aussi le risque pesant sur les régimes de retraite du fait du déséquilibre démographique qui peut conduire à privilégier une épargne longue, pouvant être investie sur des actifs très rentables, donc bien rémunérée. Dans ce cadre, l'information sur l'épargne, la diversification des produits proposés aux épargnants et l'éducation financière sont primordiaux.

Dans un monde qui évolue et où le changement climatique va transformer l'économie en profondeur, l'épargne est un outil puissant de réassurance. Épargne de prévoyance pour se protéger contre les risques de la vie, épargne-retraite pour garantir le maintien d'un niveau de ressources suffisant. Mais aussi une épargne pouvant être orientée vers des investissements responsables qui protègent contre des aléas plus vastes. Les nouveaux défis de l'épargne sont nombreux, mais d'autant plus importants !



LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉPARGNE S'EST FAIT HISTORIQUEMENT COMME OUTIL D'ÉMANCIPATION ET DE PROTECTION DES INDIVIDUS

Déjà dans l'Encyclopédie de Diderot, l'épargne était décrite comme « le soin et l'habileté nécessaires pour éviter les dépenses superflues », qui permettait d'échapper aux « chagrins et aux misères de la vie ». Cette vertu de l'épargne, que La Fontaine met en avant dans la fable de La cigale et la fourmi, est intrinsèquement liée à la prévoyance : une fois l'hiver arrivé - ou tout autre accident qui met la personne en difficulté -, seul l'épargnant se trouve en situation de faire face aux coups durs, la cigale dépensière n'ayant quant à elle aucune capacité de surmonter les obstacles.

Si cette histoire peut sembler anecdotique, le rôle de l'épargne pour protéger et « prévoir » n'en est pas moins devenu un véritable enjeu de « politique publique » à partir du XVIII^e siècle, notamment en Allemagne : la première caisse d'épargne apparaît à Hambourg, portée par l'Institution générale d'approvisionnement

en 1778, et la première caisse d'épargne municipale est créée à Göttingen en 1801, dans un objectif affirmé de lutter contre la pauvreté. En France, il faut attendre 1818 pour qu'apparaisse la première « Caisse d'épargne et de prévoyance », portée notamment par des banquiers philanthropes souhaitant permettre aux classes populaires de mettre de l'argent de côté pour sortir de la pauvreté. La prévoyance est au cœur du projet porté, fortement inspiré par la philosophie des Lumières : face aux difficultés économiques que connaît alors la France, à une époque où il n'existe pas de couverture sociale pour la population, l'épargne apparaît comme le seul moyen de se protéger face aux risques de la vie : incapacité à poursuivre un travail physique, maladie, accident ou aléa économique (perte d'emploi, mauvaises récoltes etc.), l'épargne est le seul filet pour échapper à la pauvreté, pour ceux pouvant épargner.

CHIFFRES CLÉS

20,4 % C'ÉTAIT LE TAUX D'ÉPARGNE DES MÉNAGES EN FRANCE EN 2020

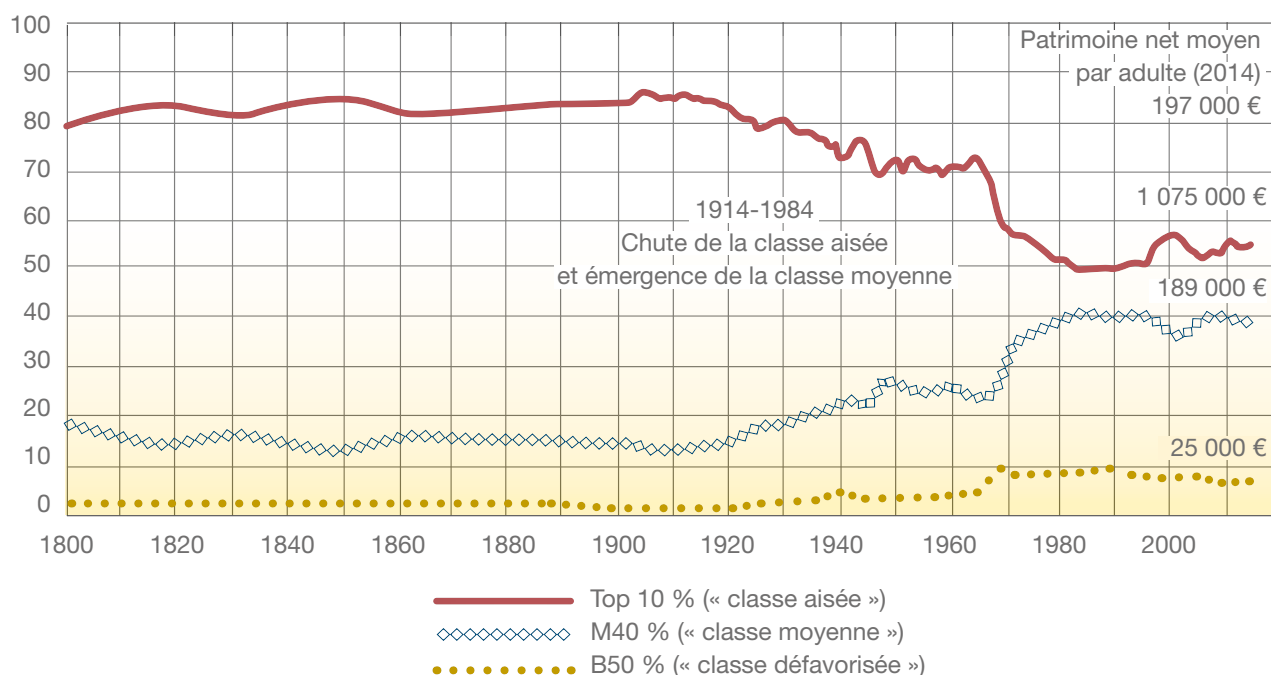
74 % DES FRANÇAIS SE DISENT PESSIMISTES POUR L'AVENIR (CONTRE 40 % AU DÉBUT DES ANNÉES 2000)

71,9 MDE€ C'EST LE MONTANT DES DÉPÔTS SUR LE LEP EN 2023 (+ 87 % PAR RAPPORT À 2021)

L'AUGMENTATION DES REVENUS ET LA CAPACITÉ À ÉPARGNER VONT FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRÉVOYANCE

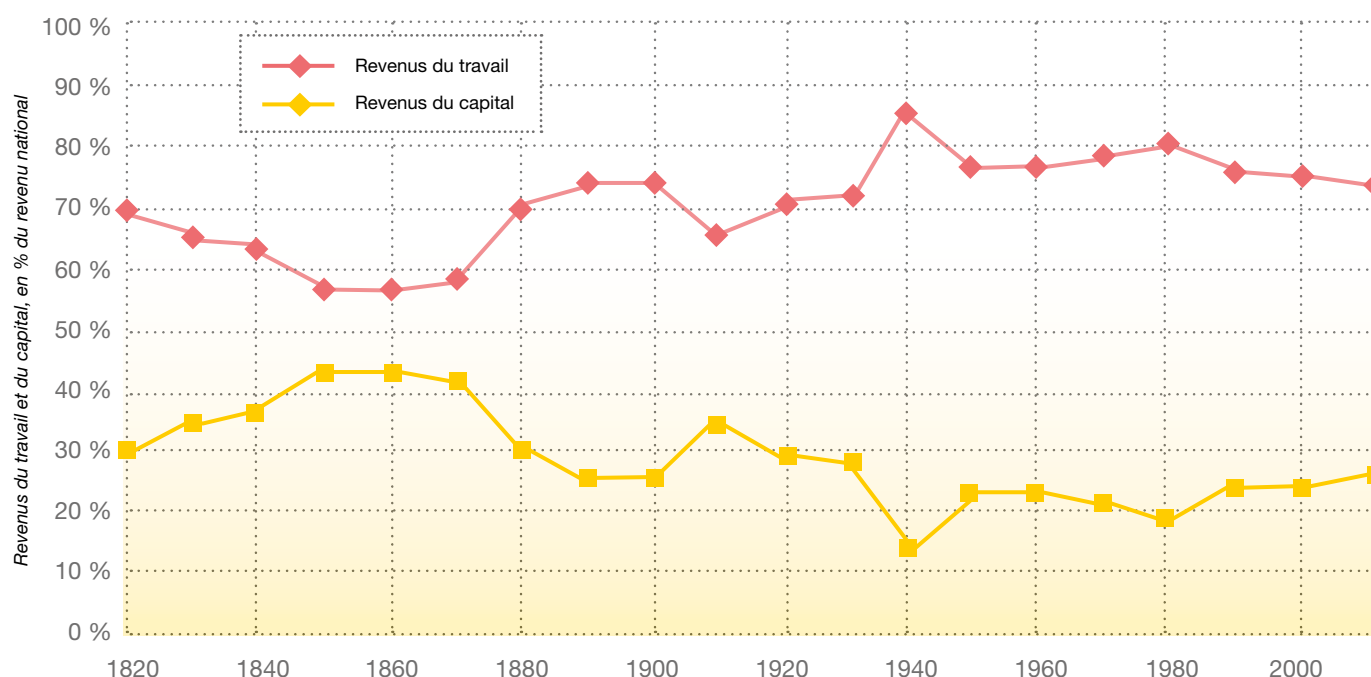
Le succès de l'épargne n'est en effet pas au rendez-vous dès l'origine : la capacité à épargner dépend avant tout de la capacité pour l'individu à conserver une part de son revenu, qu'il « met de côté », et qu'il ne consomme donc pas. Au début du XIX^e siècle, le nombre de personnes en capacité de disposer d'un revenu suffisant pour épargner et se constituer un patrimoine est très faible : les 10 % des individus les plus riches concentrent plus de 80 % des richesses, les 20 % restant étant partagés par la « classe moyenne » (cf. graphique 1).

Graphique 1 : Concentration du patrimoine en France, 1800-2014



L'augmentation progressive des revenus, le salaire n'étant plus là uniquement pour assurer la seule subsistance des travailleurs mais leur permettant d'accéder à de nouvelles pratiques de consommation (ou d'épargne) va permettre de renforcer ce rôle de prévoyance : peu à peu, mettre de côté est possible pour une plus grande part de la population et permet de faire face aux risques. Cette tendance s'observe dans la part décroissante des revenus du capital par rapport aux revenus du travail, notamment à partir de 1860 (cf. graphique 2).

Graphique 2 : Le partage capital travail en France, 1820-2010



Lecture : au 21^e siècle, les revenus du capital (loyers, profits, dividendes, intérêts) représentent environ 30 % du revenu national, contre 70 % pour les revenus du travail (salarié et non salarié).

Source : Le capital au XXI^e siècle, Thomas Piketty, graphique 6.2.

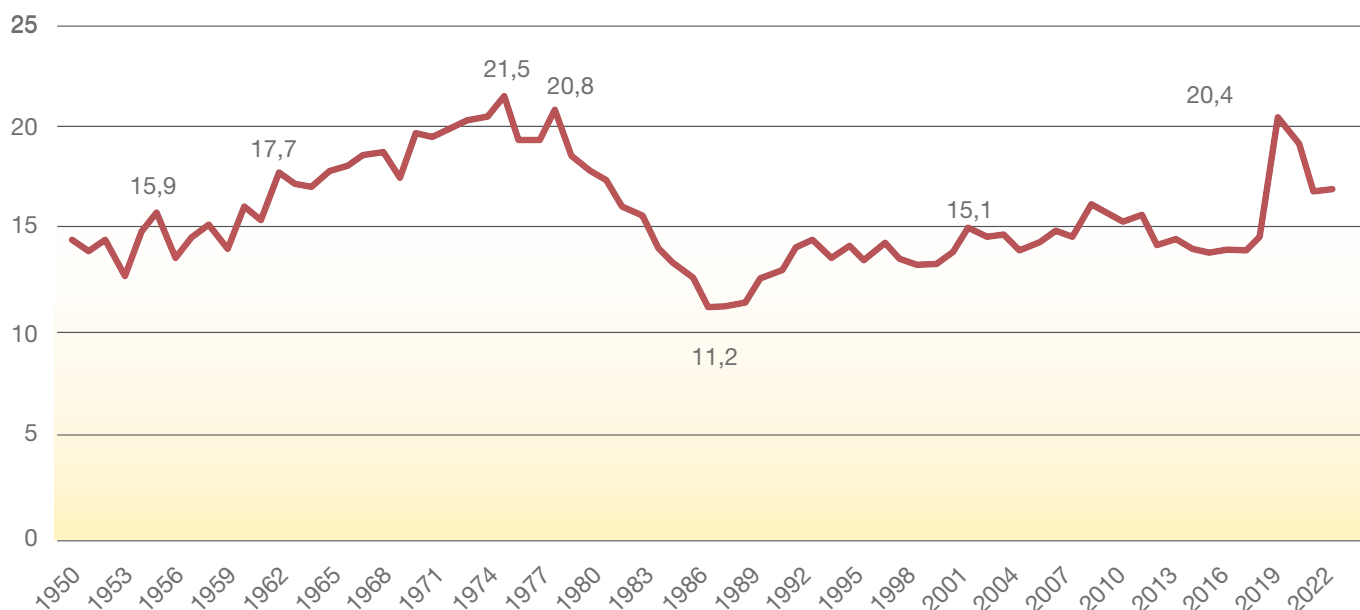
Cette nouvelle capacité à épargner va permettre d'élargir la prévoyance : capacité à acquérir un logement (et donc protection en ayant un toit), ou encore développement des premières assurances retraites via les sociétés mutualistes de résistance et de bienfaisance, la part de revenu non consommé permet une meilleure protection des individus. Ce développement s'accompagne de la multiplication des Caisses d'épargne et de prévoyance, dont les grandes bâtisses aux fresques moralisatrices ont traversé les ans : à Troyes, il est ainsi rappelé à chaque client que l'épargne « assure le repos de l'homme dans ses vieux jours », maxime entourée de ruches qui rappellent le caractère économe de l'abeille, qui stocke son miel en attendant l'hiver.

UNE RÉORIENTATION DE L'ÉPARGNE AVEC LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTAT PROVIDENCE : DE LA NÉCESSITÉ D'ÉPARGNER A L'ÉPARGNE PERMETTANT DE FINANCER LES LOISIRS

Le XX^e siècle est un moment de transformation profonde, avec une prise en charge croissante par l'État et les pouvoirs publics d'une grande part de la prévoyance, en la rendant par ailleurs obligatoire et universelle. Cette « épargne obligatoire », directement prélevée sur les salaires, se double d'un aspect de solidarité nationale pour la part maladie/invalidité, la prévoyance se faisant collective et assurantielle. Cette prévoyance obligatoire permet de libérer une partie de l'épargne jusqu'ici consacrée à la prévention des risques maladie, dépendance ou invalidité, pour la réorienter vers d'autres objectifs.

La période 1945-1980 apparaît ainsi comme un âge d'or de l'épargne : d'une part, la prévoyance est désormais du ressort de la sécurité sociale, d'autre part, les Trente Glorieuses permettent un essor des salaires et du pouvoir d'achat, avec un taux d'épargne atteignant des sommets : un pic est atteint en 1975, avec 21,5 % du revenu disponible brut qui n'est pas consommé. Le graphique 3 présente l'évolution du taux d'épargne, la période 1953-1975 voyant une croissance quasi continue du taux d'épargne, qui prend fin avec le deuxième choc pétrolier en 1978.

Graphique 3 : Taux d'épargne des ménages



Source : Taux d'épargne des ménages, tableau de bord de l'économie française, Insee, 31 mai 2024.

Le lien épargne-prévoyance se distend alors et l'épargne fait l'objet de nouvelles utilisations : loisirs, vacances, amélioration du confort matériel, les sommes économisées permettent d'améliorer la qualité de vie. On épargne ainsi « pour mieux vivre » et pour « réaliser ses rêves », l'épargne s'inscrivant ainsi pleinement dans une société de consommation en plein essor, où la mise de côté n'est plus là pour le très long terme mais simplement le temps de réunir la somme nécessaire pour accéder aux loisirs et aux nouveaux biens de consommation.



VERS UN NOUVEL ÂGE DE L'ÉPARGNE ? LE RETOUR DE LA PRÉVOYANCE

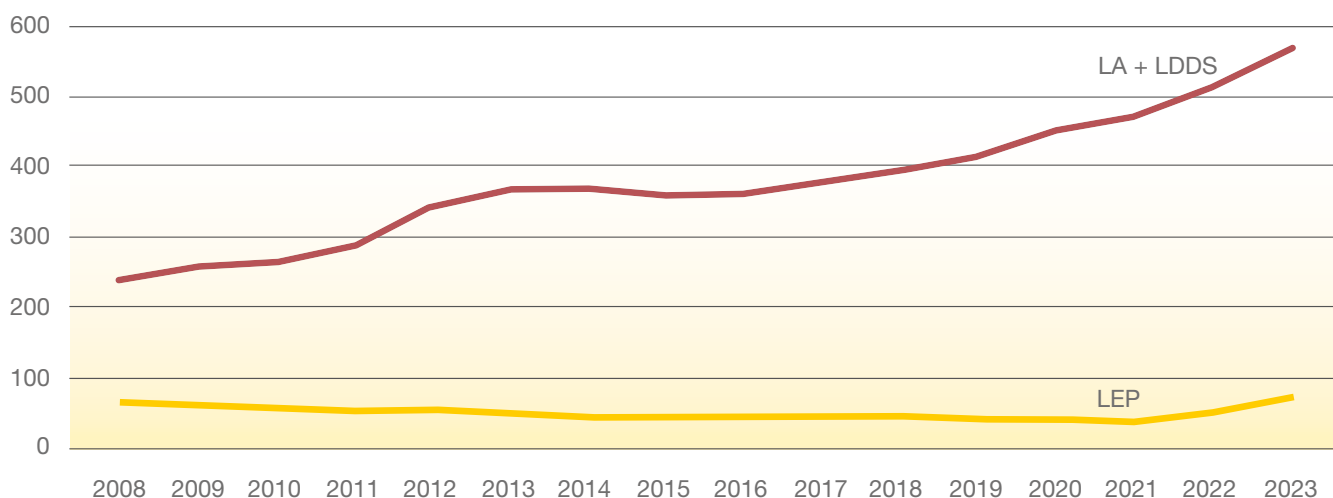
Le rapport à l'épargne est avant tout un indicateur du niveau de confiance des gens en l'avenir : de hauts niveaux d'épargne peuvent refléter une crainte de la part des ménages vis-à-vis de leur situation économique future, ces réserves étant là en prévision de coups durs. Si des hauts niveaux d'épargne peuvent refléter une certaine aisance financière, l'augmentation croissante de l'épargne au cours des dernières années reflète avant tout une confiance en déclin :

- avec son indicateur synthétique de confiance des ménages, l'Insee met en avant une dégradation de la confiance en l'avenir depuis les années 2000, avec notamment en juillet 2022 l'atteinte d'un plancher historique. En 2024, l'opinion des ménages sur leur situation financière future continue de baisser, « l'opportunité d'épargner » progressant quant à elle dans le sens inverse : face à un avenir incertain, l'épargne est ainsi vue comme un refuge ;

- l'étude de l'Ifop sur le regard des Français sur l'avenir, tenue depuis 1995, indique également un pessimisme en l'avenir atteignant des pics : en novembre 2023, 74 % des répondants se disaient pessimistes pour l'avenir, un seuil n'ayant été atteint qu'en décembre 2022 (75 %), contre environ 40 % au début des années 2000, et environ 55 % au début des années 2010.

En parallèle, les niveaux d'épargne ont été croissants sur la période, et notamment sur les livrets réglementés (livret A, livret développement durable, et livret d'épargne populaire) : au travers de ces livrets, l'État encourage une épargne de prévoyance protégée de l'inflation, sans risque, disponible à tout moment et parfois rémunérée à des niveaux élevés (LEP). La croissance de l'encours de ces livrets est particulièrement éloquent : l'encours sur les livrets A et développement durable a plus que doublé entre 2008 et 2023, tandis que les dépôts sur le LEP passaient de 38,4 Mds€ en 2021 à 71,9 Mds€ en 2023.

Graphique 4 : Encours sur les livrets réglementés entre 2008 et 2023



Source : Caisse des dépôts et consignations, 21 juin 2024.

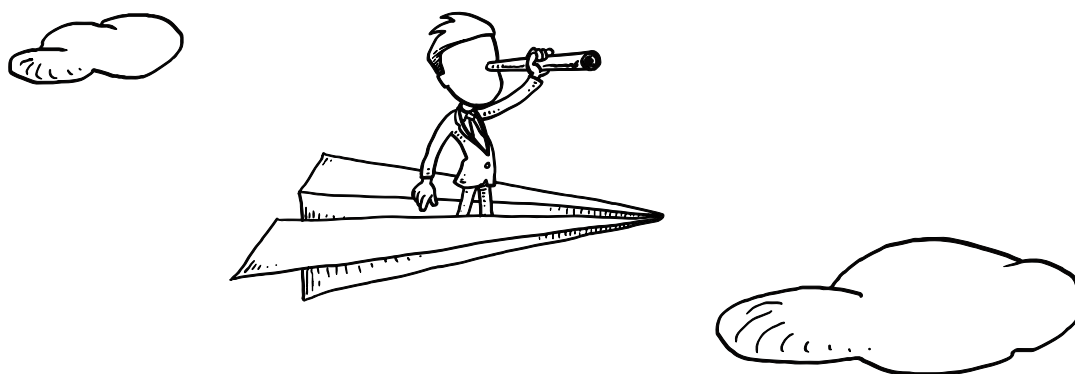
Si la pandémie de COVID a été un moment d'épargne important, le taux d'épargne financière ayant rebondi à plus de 25 % (revenus maintenus, mais consommations réduites), celle-ci n'explique pas à elle seule le retour des Français vers l'épargne : post COVID, le taux d'épargne moyen est d'environ 16,5 % du revenu, contre environ 13,5 % pour la période avant COVID. Face à une inflation importante et une confiance en berne, l'épargne de prévoyance réapparaît, pour sécuriser le futur.

La tension sur les finances publiques à partir de la fin des années 1990 et l'insuffisance des recettes permettant de financer le système de protection sociale existant ont conduit à des réformes successives des retraites (recul de l'âge de départ, augmentation du nombre d'années de cotisations, meilleures années prises en compte...), de l'assurance chômage ou encore de l'assurance maladie (franchise médicale, ticket modérateur, développement des mutuelles...). Ce recul de l'État providence a pu constituer une nouvelle incitation à épargner, pour mieux se protéger ou pour compléter les prestations existantes. Ainsi, on assiste à un retour de l'épargne de prévoyance, notamment pour les retraites, avec le développement de produits multiples, spécialisés (plans épargne retraite, « articles 83 », et par le passé, contrats Madelin) ou non (épargne réglementée ou financière pour préparer sa retraite). Une enquête du Cercle de l'épargne de mars 2024

met en avant que 65 % des Français pensent que le montant de leur retraite ne leur permettra pas de vivre correctement, la moitié des répondants (47 %) déclarant épargner pour sa retraite.

Le lien entre épargne et prévoyance se renoue donc, avec un enjeu de lisibilité sur les produits, sur les risques afférents (le cours des actions acquises via un PER est volatil, et donc susceptible de pertes en capital, contrairement par exemple à un livret réglementé), et sur les objectifs poursuivis (épargne de précaution disponible à tout moment, investissement de moyen long terme notamment).

Enfin, ce nouveau lien entre épargne et prévoyance peut se matérialiser par l'orientation de cette épargne vers certains produits spécifiques : l'encouragement à une épargne « environnementale », que ce soit par la promotion du livret développement durable ou du plan d'épargne avenir climat pour les plus jeunes, par la création du label « investissements socialement responsables », ou encore par l'évaluation des « risques ESG » pour les produits boursiers, contribue à ce que les épargnants privilégient certains produits, bons pour la planète. Cette nouvelle épargne environnementale est là aussi au cœur de la prévoyance : face aux risques climatiques, l'épargne, et non plus l'usage de celle-ci, se fait prévoyance, en allant vers des actifs permettant de prévenir les dangers futurs.



FRESQUES DE WILLIAM LAPARRA ORNANT LA SALLE DU CONSEIL DE L'ANCIENNE CAISSE D'ÉPARGNE DE TROYES. ELLES FONT L'ÉLOGE DES DIFFÉRENTES VERTUS DE L'ÉPARGNE.



« L'épargne alimentée par le travail et l'économie assure le repos de l'homme dans ses vieux jours. »



L'épargne scolaire



L'épargne du travail



L'épargne de l'agriculture



L'épargne du commerce



POUR EN SAVOIR PLUS

Le Cercle de l'épargne :

<https://cercledelepargne.com/cinq-ans-apres-ladoption-de-la-loi-pacte-les-francais-et-lepargne-retraite>

Banque de France :

<https://www.banque-france.fr/fr>

Insee :

<https://www.insee.fr/fr/accueil>

Caisse des dépôts :

<https://www.caissedesdepots.fr/>

Association pour l'histoire des Caisses d'Epargne :

<https://www.histoire.caisse-epargne.fr/>



**RETROUVEZ TOUS
LES PRÉCÉDENTS NUMÉROS
EN UN CLIC**

